**Objet  :** Consultation pour une étude géotechnique G2-AVP pour le projet de reconstruction de la dalle de lavage du secteur DAF de Houaïlou – SP DAF de CANALA.

**PJ  :** Détail estimatif, plan de situation.

La province Nord lance une consultation restreinte pour une étude géotechnique G2-AVP pour le projet de reconstruction de la dalle de lavage du secteur DAF de Houaïlou – SP DAF de CANALA.

Les conditions administratives et techniques de ce projet sont :

1 - Objet de la consultation

 1.1 - **Renseignements administratifs**

La présente consultation concerne des prestations qui entrent dans le champ d’application de la délibération n°424 du 20 mars modifiée portant règlementation des marchés publics.

Maître d’ouvrage : la province Nord

Maître d’œuvre : la Direction de l’Aménagement et du Foncier (DAF) – Service Infrastructures

 1.2 - **Mission**

La mission est composée d’une étude géotechnique G2-AVP pour le projet de reconstruction de la dalle de lavage du secteur DAF de Houaïlou – SP DAF de CANALA, dans la commune de Wa Wii Lu (Houaïlou).

Elle comprend :

Etude géotechnique G2-AVP :

* L’amené/repli du matériel ;
* L’exécution de six (6) pénétromètres et de quatre (4) puits à la tracto-pelle ou à la minipelle avec prélèvement d’échantillon et analyse en laboratoire ;
* Une présentation des résultats des investigations géotechniques (plan d’implantation, coupes géologiques, rapports de sondages, niveau d’eau, etc) ;
* Une synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte ;
* Une note technique présentant des exemples de prédimensionnement de quelques ouvrages types envisagés (fondations, amélioration de sols).

Diagnostic amiante :

Sans objet

Les prix relatifs aux déplacements du personnel sont supposés inclus dans le prix des prestations.

 1.3 - **Pièces constitutives de la consultation**

La consultation est constituée par :

* Le présent document,
* Le détail estimatif,
* Le plan de situation,

Le plan d’état des lieux au format dwg sera transmis au titulaire à la notification de la commande.

1.4 - **Rendus**

Le titulaire fournira :

Etude géotechnique G2-AVP :

Un rapport de synthèse regroupant l’ensemble des éléments décrits à l’article 1.2 (résultats des sondages + coordonnées, synthèse des hypothèses géotechniques et note technique des exemples de prédimensionnement).

Ces rapports devront être fournis en un exemplaire papier original et un fichier informatique au format pdf.

2 - Étendue de la consultation

Cette consultation, avec les documents de consultation correspondants, est restreinte et poster sur la plateforme de consultation de la province Nord afin que plusieurs opérateurs économiques susceptibles de réaliser les prestations demandées puissent participer.

3 - Conditions d’exécution de la commande

 3.1 - **Notification et montant de la commande**

Pour la mission définie à l'article 1.2, les prestations du titulaire seront rémunérées suivant l’offre financière retenue.

Les travaux seront commandés par bon de commande suivi d’un ordre de service de démarrage ou par lettre de commande.

 3.2 - **Paiement**

Le maître d’ouvrage mandataire se libérera des sommes dues au titre du présent contrat en les faisant porter au crédit du compte ci-après :

Au nom de : ……………………………………………………………………………………………..

Auprès de la banque : …………………………………………………………………………………...

Sous le numéro : ………………………………………………………………………………………...

 3.3 - **Délais**

Le délai est ouvert et à définir par l’entreprise afin de réaliser la mission dans les meilleurs délais. Le délai proposé sera effectif à compter de la date de démarrage.

 3.4 - **Pénalités pour retard**

En cas de retard constaté par rapport au délai proposé par l’entreprise et retenu dans le cadre de la mission, tel que précisé à l’article 3.3, les pénalités applicables seront calculées sur la base de 10 000 FCFP par jour calendaire de retard.

4 – Modalités de règlement

 4.1 – **Acompte et solde**

Le règlement des sommes dues au titulaire sera réalisé après validation du rapport géotechnique par le service infrastructures de la DAF.

 4.2 – **Modalités de révision des prix**

Les prix sont réputés fermes et non actualisables.

 4.3 – **Règlement**

Les mandatements seront effectués dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la facture par le maitre d’œuvre. La facturation s’effectuera uniquement après validation du rapport géotechnique et émission de l’ordre de service notifiant sa validation.

5 - Assurance

Dans un délai de 15 jours à compter de la signature de la lettre de commande ou de l’ordre de service de démarrage, le titulaire doit justifier qu'il est couvert par une police d'assurance de responsabilité civile. Cette justification devra faire apparaître la nature et le montant des différentes garanties et attester du paiement des primes pour l'exercice en cours.

Le défaut d'assurance entraîne la résiliation de la commande.

6 - Résiliation

 6.1 – **Résiliation du fait du maître de l’ouvrage**

Si le maître d’ouvrage mandataire décide la cessation définitive de la mission du titulaire, sans que ce dernier ait manqué à ses obligations contractuelles, la décision doit être notifiée par courrier. La commande est alors résiliée à la date d’émission du courrier et la fraction de la mission déjà remplie est rémunérée sans abattement. Le titulaire n’a aucun droit à être indemnisé.

 6.2 – **Résiliation aux torts du titulaire ou cas particuliers**

Si le maître d’ouvrage mandataire décide de mettre fin à la mission du titulaire parce que ce dernier se montre incapable de remplir ses obligations contractuelles, la consultation est résiliée sans indemnité et la fraction déjà accomplie est alors rémunérée avec un abattement de 10 %.

En cas de décès ou d'incapacité civile du titulaire, la commande est alors résiliée de plein droit sans indemnité et la fraction de la mission déjà accomplie est alors rémunérée avec un abattement de 10 %. Il en est de même en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens du titulaire.

7 – Litiges

Tout litige survenant à l’occasion de l’application du présent marché sera de la compétence du Tribunal de Nouméa.

8 - Critères de jugement des offres

Les prestations à réaliser sont décrites à l’article 1.2. Le soumissionnaire est supposé avoir pris connaissance des conditions et des difficultés d’exécution de la mission avant de remettre son offre.

Les offres anormalement basses selon les critères de la réglementation relative aux marchés publics seront automatiquement écartées.

8.1 - **Classement des offres**

Seul le prix sera pris en compte dans le jugement des offres.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Critère | Sous critère | Pondération |
| Prix \* |   | 100 % |
| TOTAL |  | **100 %** |

\* Le critère « prix » sera évalué sur la base des prestations et quantités du détail estimatif joint à la consultation.

8.2 – **Offres équivalentes**

Sans objet.

9 - Remise des offres

 9.1 – **Contenance de l’offre**

Vous êtes invités à faire parvenir une proposition technique et financière pour l’étude géotechnique G2-AVP et le diagnostic amiante environnemental et béton au niveau de l’ouvrage de Wé Wa dans la commune de Pweevo (Pouébo).

L’offre comprendra :

* La présente lettre de consultation dûment complétée, paraphée et signée ;
* Le plan de situation, le plan d’implantation des sondages et les photographies de l’ouvrage existant signés ;
* Une note technique dans laquelle sera précisée le délai proposé pour réaliser la mission, les moyens matériels et humains qui seront dédiés à la présente prestation, les références et prestations similaires effectuées, les modes opératoires envisagés, les prestations supplémentaires recommandées et leur coût estimatif ;
* Le détail estimatif joint à la consultation dument complété et signé.
* Les soumissionnaires sont autorisés à fournir, en complément des pièces détaillés ci-avant, une offre variante composée comme suit :
	+ Un détail estimatif,
	+ Une note technique précisant le contenu de la variante et les justifications techniques et économiques de la proposition.

 9.2 – **Conditions de remise de l’offre**

Les offres sont à remettre :

* au format papier sous une seule enveloppe fermée portant uniquement les mentions suivantes :

Direction de l’Aménagement et du Foncier – Secrétariat

B.P. 41 – 98860 KONÉ

Consultation pour : Étude géotechnique pour la reconstruction de la dalle de lavage du secteur DAF de Houaïlou

A N’OUVRIR qu’en séance de dépouillement

Aucun tampon, signe distinctif ou inscription autre que celle liée à l'enregistrement de l’enveloppe ne sera toléré, exception faite des éléments de récépissé au verso de l’enveloppe, en cas d’envoi par la Poste.

ou

* Par courriel uniquement à l’adresse suivante :

daf-secretariat@province-nord.nc

**La date limite de remise des offres est fixée au :**

**Lundi 04 août 2025 à 11h00.**

En espérant que cette consultation attire votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

 **Le soumissionnaire[[1]](#footnote-1)**

Attestation générique

Je soussigné \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Agissant en tant que \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Déclare :

* Etre en règle de mes obligations fiscales et sociales (CAFAT et trois volets) à la date de remise des offres
* Etre couvert par une assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité à la date de remise des offres

Pour valoir ce que de droit

**Le soumissionnaire[[2]](#footnote-2)**

*En cas de retenue, vous devrez fournir les justificatifs appropriés pour permettre la passation de la commande.*

1. Le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduite en lettres capitales précédé de la mention manuscrite "LU ET ACCEPTE" avec le tampon de l’entreprise**.** [↑](#footnote-ref-1)
2. Le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduite en lettres capitales avec le tampon de l’entreprise**.** [↑](#footnote-ref-2)